

MUTAT'A ÖZGÜLÜK !
Pour la libération immédiate du juge Murat Arslan

Le 9 octobre 2017, Murat Arslan, juge turc, président de l'association Yarsav, recevait virtuellement le prix des droits de l'homme-Vaclav Havel, décerné chaque année par le Conseil de l'Europe. Cela faisait alors déjà près d'un an qu'il était détenu, pour les mêmes motifs que ceux qui lui ont valu l'obtention du prix : son engagement inlassable en faveur d'une justice indépendante aux services des droits et libertés de ses concitoyen·nes.

Plus de sept années ont passé, et Murat est toujours derrière les verrous. Alors qu'il est éligible depuis plus d'un an à la libération conditionnelle, les autorités administratives et juridictionnelles – entièrement inféodées au pouvoir exécutif – la lui refusent aux termes de procédures caricaturalement inéquitables et pour des motifs tout aussi fallacieux que ceux qui présidèrent à sa condamnation.

Car nous ne sommes pas dupes : l'accusation de « terrorisme » brandie par le gouvernement turc a pour seule fonction de réprimer toute personne perçue comme opposant·e politique et, plus largement, toute personne investie à un titre ou un autre dans la défense de l'Etat de droit démocratique. Nous n'oublions pas qu'aux côtés de Murat, ce sont des dizaines de milliers de magistrat·es, d'avocat·es, de journalistes, d'universitaires, d'agent·es publics et de militant·es qui ont été arbitrairement révoqué·es, détenu·es, voire tué·es ou torturé·es depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016.

Le sort aujourd'hui réservé à notre collègue et à ses compagnons d'infortune nous interpelle et nous indignent d'autant plus que nous assistons, en Europe et en particulier en France, à la montée d'un autoritarisme de plus en plus décomplexé. A l'ouest d'Ankara aussi, l'existence d'un pouvoir juridictionnel fort et indépendant, au service du règne de la loi et des libertés publiques, est de plus en plus contestée par une partie des classes dirigeantes. Lesquelles n'hésitent d'ailleurs pas à entretenir les meilleures relations diplomatiques avec le gouvernement turc quand il s'agit de tenter d'endiguer les flux migratoires au mépris du droit d'asile.

Mais nous savons aussi que la défense de l'Etat de droit répond à une profonde aspiration démocratique. C'est au nom de cette conviction que Murat est resté fidèle à son engagement et se trouve aujourd'hui emprisonné. Et c'est pourquoi sa libération immédiate ne vise pas seulement à mettre fin à une injustice personnelle ; elle constitue également une exigence catégorique pour qui est attaché à l'existence d'une démocratie pleine et entière, dont l'indépendance de la justice constitue l'un des piliers.

C'est pourquoi, les adhérent·e·s du Syndicat de la magistrature, réuni·e·s en congrès :

EXIGENT la libération immédiate de Murat Arslan ;

EXHORTENT les autorités françaises et de l'Union européenne à cesser toute forme de complaisance avec les autorités turques et, en particulier, à conditionner les relations diplomatiques et économiques au rétablissement de l'Etat de droit en Turquie.